

L'Union européenne interdit le bisphénol A dans tous les contenants alimentaires



© PackShot

Le bisphénol A (BPA) devrait disparaître des emballages alimentaires en Europe. Le 19 décembre, la Commission européenne a formellement adopté un nouveau règlement interdisant l'utilisation du composé classé en tant que perturbateur endocrinien, et de ses dérivés, dans les matériaux en contact avec des denrées alimentaires. Une fois publié, ce règlement remplacera un précédent texte de 2018 (se limitant à donner un seuil minimum de concentration de BPA) et s'ajoutera aux règlements de 2005 et de 2011, couvrant notamment les produits pour nourrissons.

« Pour la plupart des produits, il y aura une période de suppression progressive de dix-huit mois et des exceptions très limitées lorsqu'il n'existe pas de solution de remplacement, afin de laisser à l'industrie le temps de s'adapter et d'éviter toute perturbation de la chaîne alimentaire », précise Bruxelles. À titre de rappel, la France a déjà interdit le BPA dans tous les contenants alimentaires depuis 2015. Sur le plan européen, il a fallu attendre février 2024 pour que la Commission se saisisse d'un avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa), d'avril 2023, pour proposer une interdiction aussi large. L'Efsa avait notamment confirmé que l'ingestion de BPA produisait des « effets potentiellement nocifs sur le système immunitaire ». Puis les vingt-sept États membres, réunis au sein du Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale (Scopaff), se sont montrés favorables à cette mesure en juin dernier.

Article publié le 20 décembre 2024



Félix Gouty, journaliste
Rédacteur spécialisé